



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025_048

**PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2026 DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE –
DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 7 octobre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOLET, Président du CCAS, s'est rassemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS: 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE, Arnaud ARFEUILLE.

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Emilie MARCHES (Procuration à Ghislaine BOUVIER), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Arnaud ARFEUILLE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Mérignac est un budget dont la dotation globale est arrêtée par l'Agence Régionale de la Santé Aquitaine en application de l'article L 314.3 du Code de l'action sociale.

La proposition budgétaire doit être transmise avant le 31 octobre de l'année N-1, à l'autorité de tarification.

Pour l'année 2026, cette proposition budgétaire s'établit comme suit :

ACTIVITÉ DU SERVICE : 41 lits

BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE :

- **DÉPENSES D'EXPLOITATION**

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Crédits demandés	14 852 €
------------------	----------

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel

Crédits demandés	785 000 €
------------------	-----------

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

Crédits demandés	11 505 €
------------------	----------

Total des trois groupes de dépenses : 811 357 €

- **RECETTES D'EXPLOITATION**

Groupe I – Produits de la tarification et assimilés

Crédits demandés	685 000 €
------------------	-----------

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Crédits demandés	94 357 €
------------------	----------

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables

Crédits demandés	32 000 €
------------------	----------

Total des trois groupes de recettes : 811 357 €

BUDGET TOTAL DEMANDÉ : 811 357 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

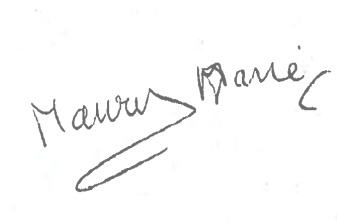
- Demander aux membres du conseil d'administration du CCAS de se prononcer sur la proposition budgétaire 2026 du Service de Soins Infirmiers à Domicile avant transmission à l'A.R.S. Aquitaine, autorité de tarification, conformément aux articles R314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 octobre 2025

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.